

## **COMPTE RENDU DE SEANCE DU 13 AVRIL 2017**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de l'Homme dûment convoqué le 06 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire à Rouffignac Saint Cernin de Reilhac sous la présidence de **Philippe LAGARDE**.

**Nombre de conseillers en exercice : 46          Présents : 33    Votants : 44**

Présents : ARNAUD Alain, LAPORTE Dominique, BOUET Jean-Paul, BOUYNET Michel, CROUZEL Denis, BAGNAUD Bernard, DEZENCLOS Gérard, DUBOS Jean-Paul, EYMERY-FAGET Valérie, HERVE Jean-Claude, LACHEZE Jean-Louis, LAGARDE Philippe, MALVAUD Frédéric, MARTY Raymond, MARZIN Ludovic, MATHIEU Laurent, MENUGE Céline, MERIENNE Jean-Jacques, MONTIEL Michel, PORTE Christian, RAYNAL GISSON Brigitte, REVOLTE Alain, RICHARD Serge, ROGER Anne, ROUGIER Jean-Claude, ROUVES Christian, ROYE Bernard, AUBIBERT Sylvie, SUDRIE Ghislaine, TALET Michel, TANGUY Yves Marie, THOUREL Franck, THUILLIER Claude.

Absents, Excusés : BAUDRY Josette, CARBONNIERE Jacques, COLOMBEL Sylvie, FIEVET Annie, GAUTHIER Florence, GEOFFROID Vincent, GOURDON Patrick, LABROUSSE Gérard, MANET-CARBONNIERE Nathalie, MONTORIOL Jean, PIQUES Maryvonne, RIGAUDIE TALBOT Colette, TEILLAC Christian.

Pouvoirs : Patrick GOURDON à Bernard BAGNAUD, Jean MONTORIOL à Philippe LAGARDE, Annie FIEVET à Claude THUILLIER, Colette RIGAUDIE-TALBOT à Alain REVOLTE, Maryvonne PIQUES à Michel MONTIEL, Sylvie COLOMBEL à Bernard ROYE, GAUTHIER Florence à CROUZEL Denis, GEOFFROID Vincent à LACHEZE Jean-Louis, TEILLAC Christian à Frédéric MALVAUD, CARBONNIERE Jacques à MARZIN Ludovic, BAUDRY Josette à RAYNAL GISSON Brigitte.

Secrétaire de séance : Jean-Louis LACHEZE

*La séance débute à 20h40.*

*Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et passe la parole à Raymond MARTY qui accueille le conseil.*

*Il propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : une délibération concernant la réalisation des emprunts inscrits au budget 2017 et la demande au SDE 24 de réaliser les diagnostics sur les bâtiments publics.*

*Avant de commencer l'ordre du jour, le Président soumet à l'assemblée le compte rendu de la dernière séance, aucune observation n'étant soulevée, le compte rendu du 30 mars 2017 est validé à l'unanimité.*

## 2017-48 Détermination des taxes fiscales 2017 et de la durée de lissage pour le taux de CFE

Monsieur Le Président propose de ne pas faire évoluer la fiscalité en 2017 et d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'habitation	5.25 %
Taxe foncier bâti	7.84 %
Taxe foncier non bâti	31.82 %

Pour le taux de CFE, du fait du passage en fiscalité professionnelle unique au 1<sup>ier</sup> janvier 2017, il est proposé de fixer le taux au taux moyen pondéré de référence et d'appliquer une période de lissage des taux de 10 ans.

C.F.E. 29.49 %

### Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe les taux des taxes fiscales comme suit pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation	5.25 %
Taxe foncier bâti	7.84 %
Taxe foncier non bâti	31.82 %
C.F.E.	29.49 %

Précise qu'une période de lissage sur 10 ans sera appliquée pour la CFE.

*Anne PEYRE explique que cette période de lissage permettra d'atténuer l'impact pour les entreprises situées sur des communes qui avaient jusque là un taux inférieur au taux moyen pondéré.*

*La durée de 10 ans permettra de faire coïncider avec le lissage éventuel des bases minimum qui pourra être décidé à l'automne.*

*Joëlle JOUANNE MONRIBOT demande si cette décision est obligatoire et s'il sera possible de modifier cette durée si elle ne convient pas dans quelques années. Il est répondu que cette durée ne sera pas modifiable.*

## 2017-49 Taux de TEOM 2017

Vu l'état de notification des bases d'imposition prévisionnelles 2017 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,

### Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2017, comme suit :

	TEOM 2017	Bases prévisionnelles	Produit attendu
SICTOM du Périgord Noir			
Aubas	11,85%	529 865	62 789
La Chapelle Aubareil	15,98%	436 856	69 810
Les Eyzies Zone 1	19,33%	725 539	140 247
Les Eyzies Zone 2	9,66%	516 871	49 930
Les Farges	15,72%	226 951	35 677
Fanlac	12,13%	116 388	14 118
Montignac	14,44%	3 300 833	476 640
Peyzac Le Moustier	14,55%	205 898	29 958
St Amand de Coly	12,12%	366 606	44 433
St Léon sur Vézère	12,05%	534 671	64 428
Sergeac	10,12%	213 049	21 561
Thonac	12,55%	313 640	39 362
Valojoux	10,97%	289 765	31 787

SYGED Bastides Forêt Bessède			
Audrix Zone rouge	11,67%	10 892	1 271
Audrix zone hachurée	9,41%	249 122	23 442
Bugue Zone verte	13,44%	2 228 722	299 540
Bugue Zone rouge	11,67%	1 046 735	122 154
Bugue Zone bleue	10,50%	341 649	35 873
Bugue Zone hachurée	9,41%	55 753	5 246
Campagne	10,50%	390 677	41 021
Fleurac	10,50%	340 117	35 712
Journiac	9,41%	409 946	38 576
Limeuil	9,41%	490 181	46 126
Manaurie	9,41%	180 318	16 968
Mauzens	10,50%	322 791	33 893
Plazac	10,50%	697 489	73 236
Rouffignac Zone rouge	11,67%	453 384	52 910
Rouffignac Zone bleue	10,50%	1 089 593	114 407
Saint Avit de Vialard	9,41%	124 260	11 693
Saint Chamassy	10,50%	563 070	59 122
Saint Cirq	9,41%	149 657	14 083
Saint Félix	10,50%	203 131	21 329
Savignac	10,50%	176 677	18 551
Tursac	10,50%	445 656	46 794

Précise que les produits de la TEOM seront intégralement reversés au SICTOM du Périgord Noir et au SYGED Bastides Forêt Bessède.

### **2017-50 Affectation du résultat 2016 sur le budget principal 2017**

Le compte administratif de la communauté de communes Vallée de l'Homme de l'exercice 2016, fait ressortir un excédent de la section d'exploitation : 799 804.73 €.

Monsieur Le Président propose d'affecter le résultat comme suit :

002 Excédent de fonctionnement reporté	150 000.00 €
1068 (section recettes d'investissement)	649 804.73 €

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 au budget primitif 2017 de la communauté de communes, comme suit :

002 Excédent de fonctionnement reporté	150 000.00 €
1068 (section recettes d'investissement)	649 804.73 €

### **2017-51 Subventions attribuées aux associations et autres personnes de droit privé**

Monsieur Le Président explique que les demandes de subventions ont été étudiées par la commission finances. Il cite les différentes demandes et présente les propositions d'attribution.

### **Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2017 :

6574	Maison de l'emploi	6 761,00 €
6574	Cyclo Dordogne Perigord 24	500,00 €
6574	Music envie	600,00 €
6574	Leberou	1 500,00 €
6574	cine toile	3 000,00 €
6574	Brikabrak	14 000,00 €
6574	La Grappe de Cyrano	3 000,00 €
6574	Musiques en Périgord	1 000,00 €
6574	PIU DI VOCE	2 000,00 €
6574	Le pied allez triezi	1 100,00 €
6574	Rouffignac Loisirs	500,00 €
6574	Vélo silex	2 000,00 €
6574	Olympiades intercommunales	240,00 €
6574	Bal des bois Copeaux cabana	1 000,00 €
6574	Les voyageurs des mots	2 000,00 €
6574	Théâtre du vertige	2 000,00 €
6574	Comité des fêtes Valojoux / Anniversaire Raid	300,00 €
6574	Fête du terroir au Bugue	300,00 €
6574	20ième marché potier de Limeuil	1 000,00 €
6574	Collectif jeunes apprenants artistes	500,00 €
6574	Animation Audrix/ Sculpture monumentale avec Alsh	300,00 €

*Philippe LAGARDE rappelle que le principal critère d'attribution de subventions aux associations est l'ampleur de l'évènement organisé et/ou le fait qu'il mobilise plusieurs communes du territoire. Les bénéficiaires varient d'années en années car certains évènements organisés sont ponctuels.*

### **2017-52 Vote du budget primitif 2017 – Budget Principal**

Monsieur le Président expose les grandes lignes du projet de budget primitif 2017 à l'assemblée présente puis commente les différentes lignes budgétaires.

Il précise que les conseillers communautaires ont reçu une note préparatoire présentant l'intégralité des propositions budgétaires.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité**

Approuve le budget principal 2017 suivant :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
9 116 671 €	9 116 671 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
3 353 450.26 €	3 353 450.26 €

### **Dépenses de fonctionnement**

*Le Président précise que parmi les charges générales se trouvent certaines actions du TEPCV. En effet, une partie de ces actions est dans la section fonctionnement et l'autre en investissement.*

*L'augmentation des charges de personnel est due au renforcement du service urbanisme, aux remplacements des agents en arrêt maladie et à l'augmentation du personnel extérieur au service pour les Temps d'Activité Périscolaires. L'atténuation de produits est marquée par une baisse de la dotation de solidarité et l'instauration d'attributions de compensation correspondant au reversement aux communes de la fiscalité professionnelle perçues par l'intercommunalité dans le cadre de la FPU.*

*Une subvention de 100 000 euros est prévue pour l'EPIC dans les charges de gestion courante. Philippe LAGARDE indique qu'un report excédentaire masquait les déficits de l'EPIC des années précédentes et qu'il aurait été préférable de rester sur un niveau de subvention tel qu'il était avant la fusion. La CCVH est organisme de tutelle de l'EPIC, il en a donc la responsabilité financière.*

*Dans les charges exceptionnelles, la subvention du Conseil Départemental correspond aux aides du Département destinées aux associations versées par la CCVH.*

### **Recettes de fonctionnement**

*Une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement est prévue de 136 436 € à 320 468 € grâce à l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique qui permet d'avoir une DGF bonifiée. Le Président précise que cette part a été réduite du fait de la contribution au redressement des finances publiques.*

*Les subventions exceptionnelles correspondent au reversement des subventions aux associations par le Conseil Départemental.*

*Jean-Louis LACHEZE demande pourquoi des intérêts d'emprunt transféré de Limeuil se trouvent en recettes. Philippe LAGARDE répond que la commune de Limeuil, auparavant rattachée à la Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe, avait fait un emprunt pour la voirie. La CCVH a récupéré 8 km de voirie à sa charge et a repris la totalité de l'emprunt. Elle doit ainsi refacturer à la commune de Limeuil les intérêts sur la partie de voirie transférée à la CCVH. Il est précisé que le remboursement de l'emprunt se terminera en 2021.*

### **Dépenses d'investissement**

*Le Président précise que l'augmentation des dépenses pour les documents d'urbanisme s'explique par les opérations effectuées pour la mise en œuvre du PLUI.*

*Les fonds de concours pour le matériel des Eyzies représentent un achat de broyeur qui sera utilisé pour les travaux de voirie de la CCVH et mis à disposition à l'ensemble des communes. Cet achat est partagé entre la CCVH et la commune des Eyzies qui a obtenu une subvention pour cela.*

*La participation au Syndicat Périgord Numérique a augmenté d'environ 50 % par rapport à 2016. Henri GALINAT explique que cela est dû au fait que toutes les collectivités sont d'accord pour accélérer les travaux de montée en débit.*

*L'achat des terrains de ZAE à Rouffignac est dû au transfert de gestion des ZAE à la communauté de communes.*

*Le matériel pour la mutualisation correspond à l'achat prévu de deux barnums plus simples à monter que les trois achetés en 2016 afin de les mettre à disposition des communes.*

### **Recettes d'investissement**

*Les subventions en investissement prévues proviennent en grande partie du TEPCV, de la DETR et du Conseil Départemental. Les emprunts concernent principalement les travaux à Montignac du co working, l'achat d'un terrain de ZAE à Rouffignac et les travaux du siège administratif aux Eyzies.*

## 2017-53 Vote du budget primitif 2017 – Budget Annexe SPANC

Monsieur DEZENCLOS, vice-président en charge du SPANC expose les grandes lignes du projet de budget primitif 2017 à l'assemblée présente puis commente les différentes lignes budgétaires.

Il précise que les conseillers communautaires ont reçu une note préparatoire présentant l'intégralité des propositions budgétaires.

### Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de maintenir l'excédent de fonctionnement 2016 (18 029.65) sur la section de fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté 002)

Approuve le budget annexe du SPANC 2016 suivant :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
178 729.65 €	178 729.65 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
52 290.51 €	52 290.51 €

### Dépenses de fonctionnement SPANC

*La baisse dans la rémunération du personnel est due à l'embauche d'un agent pour renforcer les effectifs en 2016 qui n'a pas été renouvelé cette année.*

### Recettes de fonctionnement SPANC

*Les subventions de l'Agence de l'Eau sont en baisse, elles risquent même de disparaître prochainement.*

*En 2016, la CCVH avait donné une subvention de 11 000 € afin d'avoir de renforcer l'excédent de fonctionnement.*

*Les subventions pour Audrix et Limeuil correspondent aux programmes de réhabilitation en cours avant que ces communes intègrent la CCVH. Elles figurent en dépenses et en recettes car il s'agit des subventions reversées aux administrés.*

*Philippe LAGARDE informe du retard au niveau de la rotation du nombre de contrôles de bon fonctionnement à maintenir par an. En effet, il était prévu de faire 930 contrôles par an alors qu'en 2016 environ 600 seulement ont été réalisés. Ce retard est dû aux changements au sein du personnel durant 2016 (congé maternité, arrêts de travail, nouvelles embauches...) et au fait qu'un agent soit à la fois sur le SPANC et la voirie. Le service devrait être renforcé pour pouvoir atteindre le nombre de contrôles nécessaires.*

*Philippe LAGARDE explique que la commission réfléchit à diverses solutions pour pouvoir renforcer le service et anticiper la baisse des aides de l'Agence de l'Eau. Une augmentation des tarifs des contrôles pourrait être étudiée.*

*Joëlle JOUANNE MONRIBOT trouve qu'une augmentation n'est pas cohérente car elle signifie que la collectivité n'est pas capable de réaliser le nombre de contrôles suffisants.*

*Philippe LAGARDE répond qu'il n'y a pas que les contrôles de bon fonctionnement et que les autres contrôles (ventes, conceptions, travaux) sont nombreux et ont augmenté, et demandent également une masse de travail importante. Il rappelle que les tarifs n'ont pas évolué depuis plusieurs années.*

*Jean-Louis LACHEZE demande combien coûterait une embauche supplémentaire. Il est répondu que cela coûterait environ 30 000 € par an. Jean-Louis LACHEZE indique qu'il serait utile d'évaluer le coût en main d'œuvre divisé par le nombre de contrôles afin de calculer l'augmentation probable et de voir si cela est nécessaire ou non.*

Philippe LAGARDE ajoute qu'une augmentation des tarifs permettrait d'investir dans du matériel pour améliorer la prestation. La commission travaillera sur les différentes pistes d'évolution dans le courant de l'année.

#### **2017-54 Vote du budget primitif 2017 – Budget Annexe ZAE du Bareil**

Monsieur Le Président expose les grandes lignes du projet de budget primitif 2017 à l'assemblée présente puis commente les différentes lignes budgétaires.

Monsieur Le Président précise que les conseillers communautaires ont reçu une note préparatoire présentant l'intégralité des propositions budgétaires.

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité**

Approuve le budget annexe de la ZAE du Bareil 2017 suivant :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
34 615.52 €	34 615.52 €
Investissement	
Dépenses	Recettes
25 634.00 €	25 634.00 €

#### **2017-55 Avenant à la convention de mise à disposition de services de la commune du Bugue pour l'entretien du balisage des itinéraires de randonnée**

Un service de la commune du Bugue est mis à disposition de la CCVH pour l'entretien du balisage et le suivi des itinéraires de randonnée. Jusque-là il assurait sa mission un jour par semaine pendant les périodes scolaires. Compte tenu de la distance à parcourir et du travail de suivi à réaliser avec les entreprises qui ont la charge de l'entretien des chemins, il est proposé d'étendre son temps de travail à un jour par semaine durant toute l'année.

Monsieur Le Président expose les termes de l'avenant proposé en accord avec la commune du Bugue.

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité**

Autorise le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de service pour l'entretien du balise des itinéraires de randonnées qui modifie le temps de mise à disposition étendu à un jour par semaine durant toute l'année.

#### **2017-56 Périmètre du SCOT du Périgord Noir**

Monsieur le Président rappelle le contexte de la mise en œuvre d'une démarche collective en faveur de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du Pays du Périgord Noir. La réflexion concernant ce projet a débuté dès l'année 2013 : il s'agissait alors de s'interroger sur l'intérêt, l'opportunité et la faisabilité de mener une telle démarche sur le territoire du Pays. Ce travail a permis une large consultation des acteurs et a amorcé leur mobilisation sur ces questions incontournables.

Lors de la rencontre "Pays" du 13 février dernier, près de cent- cinquante élus et représentants socio-professionnels du Périgord Noir se sont réunis pour échanger collectivement sur les enjeux de la structuration de notre territoire. Avec le renfort des services de l'État, du Conseil Départemental et de l'Agence Technique Départementale, les coprésidents du Pays ont expliqué ce que le SCoT, en tant

que document de planification stratégique à l'échelle d'un grand bassin de vie, pouvait amener au territoire du Périgord Noir. Si les débats préalables à cette rencontre ont pu se concentrer sur la question du périmètre à retenir, un consensus se dégage aujourd'hui pour que la réflexion soit menée à l'échelle du Pays du Périgord Noir.

Ce périmètre est constitué des six communautés de communes du Pays du Périgord Noir:

- Communauté de Communes de Domme- Villefranche du périgord
- Communauté de Communes du Pays de Fénelon
- Communauté de Communes de Sarlat - Périgord Noir
- Communauté de Communes de Terrassonnais en Périgord Noir- Thenon – Hautefort
- Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme
- Communauté de Communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède

Ce périmètre regroupe au total 142 communes.

Portant sur un territoire plus grand et n'ayant pas pour vocation à agir au niveau de la parcelle, le SCoT se différencie des documents communaux ou intercommunaux d'urbanisme (PLU, PLUi ou encore cartes communales). Le SCoT permet en réalité de préparer collectivement l'avenir du territoire en respectant les équilibres entre territoires aménagés et zones à préserver, en mettant en cohérence à l'échelle du Pays les différentes politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'économie, d'environnement ou de gestion des espaces agricoles et naturels. Le SCoT propose une méthode pour anticiper l'avenir et co-construire le développement futur du territoire.

L'élaboration du SCoT Périgord Noir nécessitera la création d'une structure porteuse dont la forme juridique reste à déterminer. Durant la procédure d'élaboration, une large concertation avec les habitants sera mise en œuvre par les élus du territoire.

Décision :

Le projet de périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Périgord Noir est constitué par les six communautés de communes de Domme – Villefranche du Périgord, du Pays de Fénelon, de Sarlat - Périgord Noir, du Terrassonnais en Périgord Noir- Thenon – Hautefort, de la Vallée de l'Homme et de la Vallée Dordogne et Forêt Bessède.

Ce périmètre constitue un territoire d'un seul tenant et sans enclave, qui présente une cohérence certaine et une lisibilité territoriale affirmée dans l'ensemble des travaux et démarches qui sont portés par les acteurs du Pays du Périgord Noir depuis le début des années 2000. Constituant un véritable territoire de projet, doté d'une identité culturelle et géographique forte, ce périmètre est celui d'un grand bassin de vie qui s'organise autour deux pôles principaux (Sarlat et Terrasson) et des pôles intermédiaires de proximité qui correspondent aux anciens chefs- lieu de canton.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L143-1 à L143-9 relatifs à la délimitation du périmètre du schéma de cohérence territoriale ;

Vu les réflexions préparatoires menées au sein de l'association du Pays du Périgord Noir par les acteurs locaux ;

Vu les échanges lors de la rencontre "Pays" dédiée au schéma de cohérence territoriale et au développement économique du 13 février 2017 ;

Et

Considérant qu'il est de l'intérêt commun des communautés de communes du Périgord Noir de s'inscrire dans la démarche collective SCoT;

Considérant la pertinence du projet de périmètre de SCoT à l'échelle du Pays du Périgord Noir ;

Considérant que ce projet de périmètre est cohérent avec les démarches menées par les acteurs publics et privés et les objectifs de développement local portés par l'association de Pays;

Considérant que ce projet de périmètre doit permettre de prendre en compte de façon cohérente les besoins des espaces naturels et agricoles et les besoins et usages des acteurs en ce qui concerne le développement économique, les déplacements, l'environnement, l'habitat, les paysages, les services ;



## **Le conseil communautaire après en avoir délibéré à 7 voix contre, 13 abstentions**

### **24 voix pour,**

- approuve le projet de périmètre du SCOT Périgord Noir à l'échelle du territoire du Pays du Périgord Noir, constitué par les six communautés de communes de Domme – Villefranche du Périgord, du Pays de Fénelon, de Sarlat - Périgord Noir, du Terrassonnais en Périgord Noir-Thenon – Hautefort, de la Vallée de l'Homme et de la Vallée Dordogne et Forêt Bessède ;
- indique que le choix de la forme du futur établissement public porteur ainsi que la définition des modalités de gouvernance s'effectueront ultérieurement, dans le cadre d'une consultation spécifique associant l'ensemble des collectivités locales territorialement concernées ;
- charge Monsieur le Président de communiquer à Madame la Préfète de la Dordogne cette décision,
- donne à Monsieur le Président les pouvoirs nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Jean-Louis LACHEZE précise que ce projet de SCOT a débuté depuis une dizaine d'années. Selon lui, il aurait été plus logique d'instaurer le SCOT avant les PLU dont certains sont déjà terminés.*

*Jean-Paul DUBOS demande combien ce projet va coûter. Philippe LAGARDE répond que le prix sera de 500 000 à 600 000 € échelonnés sur 6 ans avec des subventions possibles à 70 %, et rappelle que cette délibération ne concerne que le périmètre et non les modalités de fonctionnement du SCOT.*

*Selon Laurent MATHIEU, voter pour cette démarche contribuera seulement à rentabiliser des cabinets d'étude.*

### **2017-57 Marché de travaux de l'espace de travail partagé**

Vu la délibération 2016-54 du 30 juin 2016 approuvant l'APD de l'espace de travail partagé et autorisant le président à publier la consultation pour le marché de travaux

Le président explique à l'assemblée que le marché public de travaux a été publié le 12 février 2017 sur le profil acheteur de la communauté de commune et dans le journal d'annonce légale sud-ouest.

Monsieur le Président expose les résultats de la consultation. Il précise que certains lots ont fait l'objet de négociation conformément au règlement de consultation de la procédure. Il explique que l'offre reçue concernant le lot n°1 Gros œuvre pouvait être qualifiée d'inacceptable dans le sens où son montant dépasse largement l'estimation de base. En application l'article 59 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une négociation a été organisée pour tenter de régulariser l'offre en vain. Ce lot peut être déclaré infructueux.

Le président propose au conseil de retenir les offres des entreprises suivantes pour les lots suivants aux montants suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS
01 - GROS ŒUVRE	RELANCÉ	
02 - MENUISERIES ALUMINIUM	RIOU	24 004,73 € HT
03 - MENUISERIES BOIS	LABORDE	8607,19 € HT
04 - PLATRERIE - FAUX PLAF	SUDRIE	14619,98 € HT
05 - ELECTRICITÉ COURANT FAIBLE - COURANT FORT	DOMO 24	18783,8 € HT
06- CHAUFFAGE -	ATSE BORDES	26 000,00 € HT

RAFRAICHISSEMENT - VENTILATION - PLOMBERIE SANITAIRE		
07 -PEINTURE	LES PEINTRES PERIGOURDINS	4048,2 € HT
08 - REVETEMENTS DE SOL	MATHIEU	6117,37 € HT

Le président explique que conformément à l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui prévoit la possibilité de recourir à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence, le lot 1 fera l'objet d'une consultation directe d'un prestataire.

#### **Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité**

Valide le choix des entreprises présentées ci-dessus,  
Autorise le président à attribuer les lots et signer les marchés.

#### **2017-58 Pré-diagnostics des bâtiments publics par le SDE**

Monsieur Le Président rappelle que par délibération du 01 septembre 2016 la Communauté de Communes a décidé de signer une convention de partenariat avec le SDE 24.

Il explique que dans le cadre du dossier de l'appel à projet Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte ces diagnostics énergétiques des bâtiments publics sont prévus et financés à hauteur de 80 %

Une première partie des pré-diagnostics a été réalisée sur certaines communes.

Il convient à présent de solliciter le SDE pour réaliser les pré-diagnostics énergétiques ou des audits en fonction des cas pour les bâtiments publics sur le territoire selon notre convention, paquet Energie.

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité**

Sollicite le SDE24 pour la réalisation des pré-diagnostics énergétiques ou des audits en fonction des cas pour les bâtiments publics sur le territoire selon notre convention, paquet Energie.

#### **2017-59 Réalisation des emprunts inscrits au budget 2017**

Monsieur Le Président rappelle le plan de financement prévisionnel du pôle administratif des Eyzies et celui des travaux prévus sur l'aménagement situé 3 avenue de Lascaux à Montignac.

Il propose de contracter les emprunts pour la part d'autofinancement :

- 550 000 € pour la construction du pôle administratif
- 120 000 € pour la rénovation du bâtiment situé 3 avenue de Lascaux à Montignac.

#### **Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité**

Décide de contracter deux emprunts de 120 000 € et de 550 000 € pour financer les travaux d'investissement,

Donne pouvoir au Président pour choisir la meilleure offre de prêt,  
Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

## **Divers**

*Philippe LAGARDE informe de l'achat prévu d'un stock de pièges à frelons pour 6 € pièce qui pourront être mis à disposition des communes intéressées. Il rappelle que la communauté de communes et les communes participent financièrement à la destruction des nids de frelons sur le territoire.*

*Alain ARNAUD ajoute qu'il serait opportun de négocier les contrats d'assurance dans le cadre de la mutualisation. Il est prévu d'interroger les communes volontaires pour cela.*

*Il est rappelé que la fête du jeu annuelle organisée par la ludothèque de la communauté de communes se déroulera le 27 mai sur la commune des Farges.*

*L'ordre du jour étant achevé, la séance se termine à 22h05.*